Mis en ligne le 11/07/2024

Date de transmission de l'acte: 04/07/2024 Date de reception de l'AR: 04/07/2024 046-214602732-DE\_2024\_47-DE

AGEDI

#### DEPARTEMENT DU LOT

# COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2024

Date de la convocation : 27 juin 2024

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

Membres en exercice : 15 de Stéphanie ROUSSIES, le 02 juillet 2024, dans la salle du conseil

municipal de la commune.

Présents: 10

Présents: Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD,

**Représentés :** 2 Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette

GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Votants: 12

Représentés: Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES,

Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Excusés:

Absents: Emilie LEFEBVRE, Michel ARNAUDET, Jean-François

**GUERRAND** 

Secrétaire de séance :

Géraldine ARNOULD

Fait et délibéré le 02 juillet 2024

Publié en mairie le : 3 juillet 2024

Pour copie certifiée conforme.

### Objet: TARIFS CANTINE ET GARDERIE AU 1ER SEPTEMBRE 2024

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs cantine et garderie sont décidés par le conseil municipal; Cette année scolaire 2023/2024 c'est 13 159 repas qui ont été servis pour un prix de revient de 4,96 €, toutes charges comprises.

La commission des finances s'est réunie et propose d'augmenter de 0,10 € les tarifs de la cantine et de maintenir les tarifs de garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de fixer les tarifs de la cantine et garderie pour l'année scolaire 2024-2025 :

## CANTINE

- · Forfait journalier enfants St Laurent : 3,90 €
- Forfait journalier enfants hors commune : 4,40 €
- Ticket enfants St Laurent + personnel : 4,40 €
- Ticket enfants hors commune : 4,90 €
- Ticket enseignants + invités : 6,00 €

#### **GARDERIE**

- Forfait journalier : 2 €
- Ticket à la journée : 4,80 €.
  - · d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°046-214602732-DE\_2024843-DE transmise le 4/07/2024 car deux élus (Emilie LEFEBVRE et Michel ARNAUDET) n'ont pas été autorisés à voter étant concernés par ces tarifs.

Date de transmission de l'acte: 04/07/2024 Date de reception de l'AR: 04/07/2024 046-214602732-DE\_2024\_47-DE A G E D I

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.